
Le permis à un euro par jour

Le permis de conduire reste pour les jeunes une étape décisive pour accéder à l'indépendance et, pour certains, à un emploi. L'état a voulu lever, dans une certaine mesure, un des barrages qui empêchait les plus jeunes d'accéder à ce sésame : le coût du permis. Les jeunes entre 16 et 25 ans peuvent bénéficier depuis début 2006 du « permis à 1 euro par jour ». Pour ce faire, le jeune futur conducteur doit trouver une école partenaire de l'opération (voir site <http://www.permisauneuroparjour.fr/>), y faire établir un devis et signer un contrat avec elle. Ce contrat est suspensif jusqu'à l'obtention du prêt qu'il souscrit auprès d'un établissement financier partenaire (banque, établissement de crédit, assurance...). L'avantage : l'établissement financier avance la somme, qui sera remboursée, par le jeune, à hauteur de 30 euros par mois (où le nom du crédit) et l'état prendra en charge les intérêts. Si l'aspirant conducteur est mineur, il faudra que ses parents souscrivent le prêt à sa place. Cette solution n'est possible que pour les jeunes de 16 à 25 ans qui passe leur permis A (motocyclette de plus de 125 cm³) ou B pour la première fois.